

IMPORTANT

Ceci est votre formulaire

DEMANDE DE CONTINGENT DE MISE EN MARCHÉ 2016

Tous les producteurs qui veulent mettre du bois en marché en 2016 doivent remplir et retourner le formulaire suivant au Syndicat avant le **15 octobre 2015**
Pour tout nouveau lot acquis en cours d'année, faites-nous parvenir votre compte de taxes.

VOLUME DE BOIS QUE VOUS DÉSIREZ METTRE EN MARCHÉ

PRODUIT	ESSENCE	LONGUEUR	QUANTITÉ EN M ³
Sciage	Sapin / Épinette – Pin gris	8 pieds	_____ m ³
		9 pieds	_____ m ³
		16 pieds	_____ m ³
		21 pieds	_____ m ³
		Longueur	_____ m ³

PROCÉDURE POUR LA DEMANDE DE CONTINGENT

Selon le règlement en vigueur, les producteurs qui ont l'intention de mettre en marché du bois en 2016 doivent compléter et retourner leur formulaire au Syndicat avant le **15 octobre 2015**. Nous vous rappelons qu'il est important de faire une demande seulement si vous avez l'intention de produire la quantité demandée. En effet, le volume attribué à chaque producteur qui fait une demande est en relation avec le volume vendu à l'industrie, mais également en relation avec les volumes demandés par les producteurs.

Il est très important de ne pas débiter la production avant d'avoir obtenu votre contingent pour 2016.
Il y a deux raisons fondamentales; vous ignorez :

- 1) Quel volume vous sera accordé.
- 2) Quelle longueur de bille vous sera demandée.

De plus, toujours communiquer avec un responsable de la mise en marché au Syndicat avant de débiter la production.

POUR TOUTES COUPES SUPÉRIEURES À 4 HECTARES D'UN SEUL TENANT, VOUS DEVEZ VOUS ASSURER :

- 1) d'être conforme à la réglementation municipale
- 2) d'avoir un plan de gestion ou une prescription sylvicole signé(e) par un ingénieur forestier

Nom : _____

Adresse : _____

Courriel : _____

RETOURNER AU : SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
3635, RUE PANET, JONQUIÈRE (QUÉBEC) G7X 8T7
ou bergeron.ca@spbsaglac.qc.ca



Publié par :
Syndicat des producteurs de bois
du Saguenay-Lac-Saint-Jean
3635, rue Panet, Jonquièrre (Qc) G7X 8T7
Tél.: 418-542-5666
Sans frais : 1-800-463-9176
Télééc.: 418-542-4046

Responsable de la rédaction :
Martin Lavoie

Conception graphique et impression :
Les Imprimeurs Associés

Distribution :
aux producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean
en 4 600 exemplaires

« ENTRE les branches »

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Volume 15 • Numéro 2 [Automne 2015]



INVITATION

JOURNÉE FORESTIÈRE

2015

« DES PRODUCTEURS FORESTIERS
REMP LIS D'IDÉES »



SAMEDI 12 SEPTEMBRE 2015
À COMPTER DE 9H00

Au programme cette année

- Exposition d'équipements forestiers
- Démonstrations diverses
- Atelier sur la tordeuse et autres

TIRAGE
D'UNE SCIE
À CHAÎNE

PLUSIEURS PRIX DE PARTICIPATION

Entrée gratuite
Service de restauration sur place

ENDROIT
EAU BOISÉ DE LA CERISE
6711, chemin St-Wilbrod à Jonquièrre

Accès :
de Jonquièrre via chemin St-André
de Larouche via route Dorval et chemin du Ruisseau

POUR INFORMATION : 418 542-5666

L'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette : il n'est pas trop tard pour agir !

L'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette est en pleine progression dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et affecte une bonne partie de nos forêts privées. Les relevés aériens effectués au cours de l'été 2014 ont révélé que plus de 640 000 hectares de forêts ont été touchés par l'épidémie ce qui représente une augmentation de plus de 37% par rapport à l'année précédente. Ce qui est annonciateur d'une progression encore plus fulgurante dans les prochaines années.

En forêt privée, ce sont près de 115 000 hectares qui sont actuellement touchés par l'épidémie. Quand on sait que la superficie forestière productive de la forêt privée régionale est de 375 000 ha, nous pouvons dire que c'est près du tiers de sa superficie qui est actuellement affectée par l'épidémie. Ce qui est alarmant ! D'ailleurs, on n'a qu'à sillonner les routes de la région pour observer la teinte rouge causée par la tordeuse dans les peuplements de sapins et d'épinettes blanches, en particulier dans le nord du Lac-Saint-Jean et le Bas-Saguenay. Quand on voit les graves conséquences d'une telle épidémie sur nos boisés, il est normal de s'inquiéter. D'importants volumes de bois devront être récupérés et mis en marché dans un contexte qui est déjà plutôt difficile. Dans les années quatre-vingt, lors de la dernière épidémie, nous avions accès à des marchés importants pour les bois de trituration en longueur de 4 pieds mais ces marchés n'existent plus et les usines sont de plus en plus exigeantes en termes de qualité de la fibre. Ce qui pourrait s'avérer un grave problème et avoir des impacts négatifs sur l'environnement d'affaires des producteurs forestiers qui a déjà été grandement fragilisé par la crise forestière.

Actuellement, la forêt privée n'a pas tous les outils nécessaires pour faire face à de telles épidémies. Aucune politique de prévention et d'intervention lors de catastrophes naturelles n'est officiellement en place et ce, même si nous en réclamons une depuis plusieurs années. D'ailleurs, nous en avons même proposé une au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs qui l'a entre les mains. Une telle politique pourrait permettre d'aménager nos forêts afin de réduire la susceptibilité aux épidémies de tordeuse, de mieux coordonner la récupération et la mise en marché des bois affectés et finalement d'assurer, au besoin, une remise en production adéquate des sites. La grande forêt publique peut pourtant bénéficier de plans spéciaux d'aménagement et une aide financière peut être accordée aux organismes chargés de la réalisation de ces plans. Ces plans permettent de récupérer et d'écouler prioritairement et économiquement d'importants volumes de bois affectés par la tordeuse sur les marchés qui, encore une fois, concurrenceront déloyalement les producteurs de la forêt privée qui ne reçoivent aucune aide gouvernementale.

Pourquoi ce qui est grave et urgent en forêt publique ne le serait pas en forêt privée? Les impacts négatifs sont tout aussi grands et se font ressentir dans toutes les communautés? Il faut agir sans tarder et doter la forêt privée des outils nécessaires pour faire face à l'épidémie de tordeuse qui nous affecte. Sinon ce seront des milliers d'hectares de forêts aménagées et de mètres cubes de bois que nous perdrons, mettant ainsi en péril toute une économie qui dépend de la forêt privée. Il faut habituellement au moins quatre années de défoliation grave des pousses avant que les premiers arbres ne meurent; il n'est pas trop tard pour agir mais le temps presse !

Daniel Fillion, ing.f.
Directeur général

**ATTENTION ! Votre formulaire
DEMANDE DE CONTINGENT DE MISE EN MARCHÉ 2016
est inséré au verso de la dernière page**

PERSPECTIVES DE MISE EN MARCHÉ Automne 2015 - Hiver 2016

POUR LES RÉSINEUX

Les perspectives de marché pour le résineux sont très intéressantes pour les producteurs cette année. Votre organisation a conclu, au cours des derniers mois, deux nouvelles ententes avec Produits Forestiers Résolu et Arbec à l'Ascension.

Le contrat avec l'usine d'Arbec à l'Ascension est d'une durée de 2 ans. Comprenant des volumes de près de 100 000 m³s par année. Le bois doit être produit en 9 pieds 4 pouces en remplacement du 10 pieds (voir normes). Les inventaires de 10 pieds seront tout de même livrés. Les opérations mécanisées doivent produire du 21 pieds. Les livraisons ont débuté en juillet et vont bon train. Les inventaires de ce printemps devraient être livrés d'ici la fin septembre.

Les livraisons chez Produits Forestiers Résolu se poursuivent rondement. Les inventaires du printemps sont livrés malgré les conditions de température difficiles. Il sera possible de produire cet automne et à l'hiver prochain sans trop de retenue.

Aussi, des discussions sont en cours avec les scieries indépendantes afin de conclure de nouvelles ententes.

Enfin, l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette qui affecte présentement la forêt privée forcera les producteurs à récupérer le bois affecté. Il est à prévoir qu'une bonne quantité de bois sera prélevée sur une courte période. Pour que votre organisation puisse mettre en marché le bois de façon ordonnée, les producteurs devront remplir le formulaire de demande de contingent de mise en marché 2016 et le faire parvenir avant le 15 octobre prochain.

POUR LES FEUILLUS

La situation de la mise en marché dans le feuillu n'a pas évolué au cours des derniers mois. Pire, la fermeture de Cascades Jonquière a laissé un goût amer à tous ceux qui avaient cru à ce marché.

Malgré tout, des livraisons de tremble sont possibles chez Valibois de St-David de Falardeau en longueurs de 10 pieds et 8 pieds. Aussi, Produits Forestiers Résolu a recommencé à recevoir du tremble pour son usine de pâte de St-Félicien.

Pour tous ceux qui sont intéressés à produire du bois, il est conseillé de s'informer auprès du personnel du Syndicat.

Jacques Tremblay

Directeur de la mise en marché

Journée forestière pour les propriétaires de boisés du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean poursuit sa mission en vous invitant à participer à sa traditionnelle journée forestière annuelle. Nous comptons sur votre présence puisqu'elle a contribué, d'année en année, à la réussite de cet événement.

Cette journée se tiendra le 12 septembre 2015 « EAU BOISÉ DE LA CERISE » au 6711, chemin St-Willbrod à Jonquière.

ACTIVITÉS AU PROGRAMME



Au programme cette année, les visiteurs pourront participer aux différents ateliers sur l'abattage sécuritaire, l'utilisation du levier et l'entretien de la scie à chaîne. Des activités familiales sont aussi au programme telles que l'identification des champignons forestiers et des plantes de sous bois. Ils pourront aussi découvrir un site d'exposition de machinerie forestière adaptée à la forêt privée.

Il y aura de nombreux exposants qui seront heureux de vous accueillir et de vous informer sur différents sujets.

C'est un rendez-vous à ne pas manquer!

À BIENTÔT !

RETOUR AU 9 PIEDS CHEZ PRODUITS FORESTIERS ARBE (L'ASCENSION)

Procédures et normes de façonnage pour la production de bois en :

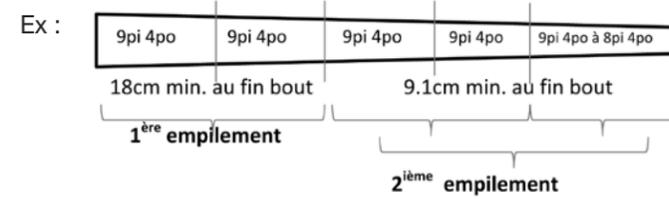
9 pieds longueur fixe et du 9 pieds laisser-porter

1^{ère} étape (9 pi 4 po)

- Produire le maximum de 9 pi 4 po (284 cm) en longueur fixe dans la première partie de l'arbre
- Le diamètre maximum est de 20 po (50 cm)
- **Le diamètre minimum est de 7,2 po (18 cm)**
- Empiler les essences séparément

2^e étape (9 pi 4 po laisser-porter)

- Produire le maximum de 9 pi 4 po (284 cm) dans la partie inférieure de l'arbre
- Le diamètre minimum est de 4 po (9,1 cm sous écorce)
- La dernière bille de l'arbre ayant une longueur de 8 pi 4 po à 9 pi 4 po et un diamètre supérieur ou égal à 4 po (9,1 cm sous écorce) sera accepté en mélange avec le 9 pi 4 po
- **Empiler les essences séparément**
- **Ne pas mélanger avec le GROS 9 pi 4 po**



PRODUITS FORESTIERS ARBE (L'ASCENSION)

Procédures et normes de façonnage pour la production de bois en :

21 pieds en mode laisser-porter

- Produire le maximum de 20 pi 8 po (630 cm) en longueur fixe
- La dernière bille de l'arbre doit avoir au moins 12 pi 5 po
- Le diamètre maximum est de 20 po (50 cm)
- Le diamètre minimum est de 9 cm
- Empiler les essences séparément
- Mettre les gros bouts du même côté
- Carie de pied inférieure à 50 % du diamètre
- Le bois mort, incendié ou abîmé par les insectes sera refusé



COMPAGNIE PRODUITS FORESTIERS RÉSOLU

Normes de façonnage

FAÇONNAGE :

Billes droites
Aucune fourche, courbe
Coupe perpendiculaire à l'axe de la bille

ESSENCES :

Épinette
Sapin
Pin gris

EMPILEMENT :

Gros bouts du même côté

BILLE DE PIED :

Aucune étoile et racine, tronçonnage de la carie
Aucune fente
Aucune charnière d'abattage, encoche d'abattage
(moins de 2 po de la longueur de la bille)

CARIE DE PIED :

Aucune tige dont la carie occupe plus de 2/3 du diamètre de la découpe ne sera tolérée

ÉBRANCHAGE :

Aucune branche dans les empilements
Nœuds au ras du tronc

DIAMÈTRE FIN BOUT :

Bois de sciage : **10 cm et + (4 po +)**

DÉMÊLAGE : Sapin

ÉTAT DU BOIS :

Aucun arbre mort, brûlé ou détérioré par les insectes et champignons
Aucun corps étranger tels sable, fil métallique, clou
Aucun bois de champ avec nœuds excessifs
Aucun arbre cassé ou fendu

Longueurs	16 pi 6 po	9 pi 2 po	8 pi 5 po	Bois en longueur
La Doré	5,04 m	NON	NON	OUI
Girardville	5,04 m	NON	NON	NON
St-Thomas	5,04 m	NON	2,56 m	OUI
Dolbeau-Mistassini	5,04 m	NON	NON	NON
St-Félicien	5,04 m	2,80 m	2,56 m	OUI

- Tolérance de ± 5 cm sur la longueur des billes
- Minimum de 8 pi 5 po (laisser-porter) en mélange avec le 16 pieds
- Diamètre maximum de 50 cm (20 po)
- Livraison de jour seulement

FORMATION DISPONIBLE 2015

Le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean continue d'offrir un programme de formation aux membres intéressés. Le nombre de personnes requis pour la tenue d'un cours varie entre 10 et 20 participants. Veuillez noter que le cours de GPS avancé est présentement en réévaluation. Nous demeurons ouverts à vos suggestions alors n'hésitez pas à nous les soumettre. Pour plus d'information, communiquez avec nous au 418 542-5666.

TITRE	DURÉE	PRIX
Entretien de la scie mécanique et affûtage de la chaîne	7 heures	25 \$
Techniques d'abattage	12 heures	40 \$
Initiation au GPS	7 heures	55 \$
Éclaircie commerciale	7 heures	À déterminer
NOUVEAU Fiscalité forestière	7 heures	À déterminer
Formation sur la débroussailleuse	7 heures	25 \$
Formation en acériculture		
- Aménagement des érablières	7 heures	45 \$
- Cuisson et transformation		
Cours d'initiation sur l'identification et la cueillette de champignons forestiers	7 heures	25 \$

Un évènement à ne pas manquer

Actuellement, beaucoup de propriétaires de boisés sont inquiets en constatant les dommages causés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Il est normal d'être préoccupé en voyant l'apparence des arbres affectés par une défoliation sévère. En effet, ces derniers prennent une teinte rougeâtre à cause des pousses annuelles mortes. L'important est ne pas céder à la panique et de bien se renseigner sur le comportement de l'insecte et la vulnérabilité des arbres selon l'espèce et différents facteurs. Vous disposez probablement de plus de temps que vous ne pensez avant d'avoir de la mortalité dans vos peuplements et de perdre de la valeur pour votre bois. Normalement, on parle de minimum quatre années de défoliation grave. Demeurez vigilants et effectuez un suivi régulier, cela vous permettra d'intervenir au moment opportun selon l'intensité nécessaire.

Classe de défoliation pour une pousse annuelle de sapin baumier	Impact à court et à long terme sur l'arbre
<p>Nulle à légère (moins de 35 %)</p>	Aucun impact
<p>Modérée (de 35 à 70 %)</p>	Ralentissement de la croissance, pas de risque de mortalité
<p>Grave (plus de 70 %)</p>	Ralentissement marqué de la croissance, tête des arbres grisâtre après trois ou quatre années consécutives. Si la défoliation grave se poursuit au-delà de quatre ans, le feuillage restant peut être insuffisant pour que l'arbre survive.

Pour en savoir plus et voir des dommages sur le terrain, je vous invite à venir faire un tour à la journée forestière du 12 septembre prochain. Nous aurons sur place des personnes-ressources qualifiées pour répondre à vos questions. Profitez donc de cette occasion pour venir rencontrer des spécialistes et vous renseigner davantage sur cet insecte et son évolution.

Martin Lavoie, ing.f.

